



## Locataire parti sans laisser d adresse

Par **valid45**, le **20/03/2008** à **11:30**

bonjour

voila ma question

j ai un locataire qui ne m a pas payer il au moins 7 mois e la il est part

i sans laisser adresse il a ferme l appartement je pense qu il y a encore ces affaires

je veux savoir ce que que je dois faire pour le faire payer ce qu il me doit il l expulser aussi

merci d avance

je dois signaler aussi que mon seul source de revenu

Par **Erwan**, le **24/03/2008** à **19:48**

Bjr,

si vous avez un bail écrit, vous pouvez faire faire une saisie-conservatoire de meuble par un huissier. Mais pour qu'il puisse entrer avec serrurier et témoins (article 21 loi du 9 Juillet 91) il faut une ordonnane du juge de l'exécution.

Une fois la mission accomplie, vous saurez ce qui se passe dans l'appartement, si les lieux sont abandonnés vous pourrez saisir le juge d'instance pour être autorisé à reprendre les lieux et obtenir condamnation au paiement.

Le procédé de la saisie-conservatoire est un moyen détourné pour entrer dans l'appartement.

Autre solution, toujours la saisie-conservatoire, mais sur compte bancaire. Ici, l'huissier

obtiendra peut-être de la banque, une nouvelle adresse de votre locataire indélicat.

En tout état de cause, allez voir un huissier avec votre bail original.